

Présentation de projets de loi

PÉTITIONS

M. WADDELL—L'ACCROISSEMENT DE L'ARSENAL NUCLÉAIRE

M. Ian Waddell (Vancouver-Kingsway): Monsieur le Président, je voudrais présenter une pétition au nom de 250 personnes dont la plupart vivent dans ma circonscription fédérale de Vancouver-Kingsway. Les signataires de cette pétition qui, à l'origine, se voulait contre les missiles de croisière, affirment qu'ils souscrivent à la déclaration de 1982 des Nations Unies où il est dit ceci:

L'accroissement de l'arsenal nucléaire, loin de consolider la sécurité internationale, ne fait que l'affaiblir. On ne saurait établir une paix durable avec des armements de plus en plus nombreux.

Je voudrais remettre cette pétition au greffier de la Chambre des communes au nom des pétitionnaires.

M. DARLING—LA RÉDUCTION DES PLUIES ACIDES

M. Stan Darling (Parry Sound-Muskoka): Monsieur le Président, à l'honorable Chambre des communes du Canada, en Parlement assemblée: Les soussignés, citoyens de Parry Sound-Muskoka, souhaitent se prévaloir de leur droit séculaire et incontesté de présenter un grief commun, convaincus que votre honorable assemblée saura y porter remède. Ils y déclarent humblement ce qui suit: attendu que les pluies acides constituent le problème écologique le plus grave que nous soyons appelés à régler, qu'il existe des techniques permettant de réduire la pollution causée par les substances acides provenant des cheminées d'usines et des automobiles, et qu'il serait très préjudiciable et beaucoup plus coûteux à la longue de ne rien faire pour corriger le problème, à ces causes, les pétitionnaires demandent respectueusement qu'il plaise au Parlement d'encourager le gouvernement à poursuivre ses efforts en vue de limiter davantage les émissions dans l'atmosphère. Et vos pétitionnaires ne cesseront de prier.

Cette pétition porte la signature de 166 membres de l'Église Unie de Huntsville.

[Français]

LA LOI SUR LA CORPORATION DE
DÉVELOPPEMENT DES INVESTISSEMENTS DU
CANADA

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

L'hon. Pierre Bussièrès (ministre du Revenu national) demande à présenter le projet de loi C-25, intitulé Loi concernant la Corporation de développement des investissements du Canada et certaines autres sociétés et corporations.

(La motion est adoptée, le projet de loi est lu pour la 1^{re} fois et l'impression en est ordonnée.)

[Traduction]

QUESTIONS AU FEUILLETON

(Les questions auxquelles une réponse verbale est donnée sont marquées d'un astérisque.)

M. John Evans (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Monsieur le Président, nous comptons aujourd'hui répondre aux questions nos 179, 351, 404, 425, 436, 508, 532, 608, 613 et 614.

[Texte]

LES CONTRATS DE SERVICES D'ALIMENTATION POUR LES ÉDIFICES FÉDÉRAUX

Question n° 179—**M. Jelinek:**

1. Les contrats de services d'alimentation de tous les édifices fédéraux sont-ils tous détenus par la même compagnie, la Cater Plan et, le cas échéant, a) pourquoi, b) a-t-on donné à d'autres compagnies la chance de présenter des soumissions pour fournir ces services?

2. D'autres contrats de services d'alimentation sont-ils encore en vigueur et, le cas échéant, a) combien, b) quelle en est la durée, c) comment les renouvellera-t-on?

L'hon. Roméo LeBlanc (ministre des Travaux publics): 1. Les contrats de services d'alimentation pour les édifices fédéraux relevant de Travaux publics Canada ne sont pas détenus en totalité par la Cater Plan. a) Sans objet. b) Oui.

Conformément à la politique du Conseil du Trésor, l'Association récréative de la Fonction publique d'Ottawa exploite les cafétérias mises à la disposition des fonctionnaires à Ottawa et elle doit lancer des appels d'offres ouverts pour obtenir les soumissions des traiteurs désireux de fournir ce service.

À l'extérieur d'Ottawa, le Conseil du Trésor a décidé d'offrir d'abord à l'Institut canadien national des aveugles la possibilité d'accepter les contrats de service dans les cafétérias réservées à l'usage exclusif des fonctionnaires. La Cater Plan est une division des services d'alimentation de l'Institut canadien national des aveugles.

La décision relative au choix de l'Institut canadien national des aveugles a été prise par le Conseil du Trésor en vue d'offrir des emplois aux nombreux Canadiens aveugles et de générer des recettes pour aider la Cater Plan dans son travail auprès des aveugles. La Cater Plan Services continue d'être le plus important employeur de Canadiens aveugles.

Dans les cas où un immeuble appartenant à la Couronne loge une installation commerciale, c.-à-d. une installation non réservée à l'usage exclusif des fonctionnaires, Travaux publics Canada lance un appel d'offres ouvert.

Même s'il n'est plus au Québec, l'Institut canadien national des aveugles (Cater Plan Services) entretient encore des relations de travail avec Servibec, organisation appartenant à d'anciens employés aveugles de l'Institut canadien national des aveugles (Cater Plan Services). Servibec continue de poursuivre un objectif semblable à celui de l'Institut canadien national des aveugles (Cater Plan Services) pour ce qui est de l'embauche de personnes aveugles.